

Image not found or type unknown



Reconnaissance de dettes - qui doit payer ?

Par **geraldine**, le **05/02/2009** à **16:28**

Bonjour,

Dans le cadre d'une reconnaissance de dettes si un couple qui va se marier signe une reconnaissance de dette au cousin de la future mariée (l'argent doit servir à payer le mariage). La future mariée décide d'annuler le mariage et les deux ne se voient plus. Le cousin réclame l'argent en temps et en heure prévue. A ce moment là, le cousin peut il demander l'intégralité de la somme prête au futur marié??

Pourriez-vous m'aider svp? A mon avis ils sont tous les deux redevables de cette somme.